

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	21
- votants par procuration	6
- absents	2
- total des votants	27

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 30 septembre 2019.

xxx

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-sept septembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, M. Xavier PICAUVET, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjoints,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, Mme Anne NOËL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, M. Teddy LECLERC, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
M. Damien SIMON	qui donne pouvoir à	M. Philippe LEROUX
M. Frédéric LE PAGE	qui donne pouvoir à	Mme Anne NOËL
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
M. Yoann LAVERNHE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	Mme Martine HERBERT

Absents :

Mme Lesline BOIXEL, M. Mourad BETTAHAR, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

M. Yann BEUX est nommé, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.102/09.19

Objet : Dénomination de la place située face au local associatif de l'Union Sportive Lillebonnaise Vélo Club Lillebonnais (USL VCL)

Délibération n°: D.102/09.19

Objet : Dénomination de la place située face au local associatif de l'Union Sportive Lillebonnaise Vélo Club Lillebonnais (USL VCL)

Monsieur MANGIN indique que l'association USL VCL a souhaité mettre à l'honneur son ancien Président, Monsieur Jacques CADINOT, qui a contribué par son investissement associatif au développement du sport et plus particulièrement du cyclisme à Lillebonne, en attribuant son nom à un espace public.

En accord avec la Ville, la proposition est faite d'attribuer à la place située face au local associatif de l'USL VCL, le nom de Monsieur Jacques CADINOT, créateur du VCL dont il est aujourd'hui Président d'Honneur. Celui-ci a, en effet, pendant plus de quatre décennies, assuré la formation de nombreux bénévoles et l'entraînement de jeunes sportifs, tout en organisant diverses courses dont certaines, comme le Trio Normand et le Challenge des communes, sont reconnues dans le milieu du cyclisme.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant le souhait de l'association et de la Ville de Lillebonne de dénommer la place située rue du Lin, face au local associatif de l'USL VCL, du nom du créateur du VCL afin de le mettre à l'honneur au regard de son investissement dans la vie sportive associative locale,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- de dénommer la place située rue du Lin, face au local associatif de l'USL VCL :
« Espace Jacques CADINOT, Fondateur du Vélo Club Lillebonnais »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 26 VOIX POUR (22 ELUS DE LA MAJORITE,
MME CHRISTINE DECHAMPS, MME FABIENNE MANDEVILLE,
M. KAMEL BELGHACHEM, ELUS DE L'OPPOSITION DE GAUCHE
ET M. YANN BEUX, ELU DE L'OPPOSITION « COMMUNISTE ET REPUBLICAIN»),
ET 1 ABSTENTION (M. PAUL DHAILLE, ELU DE L'OPPOSITION DE GAUCHE).**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,

